

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME FIDÉLITÉ METRO CASH & CARRY France

Version en vigueur à compter du : 01/01/2017

Le Programme Fidélité METRO CASH & CARRY France (ci-après « Programme Fidélité METRO France ») est un programme visant à procurer des avantages à tous les clients titulaires d'une carte d'achat METRO CASH & CARRY France, en fonction des achats qu'ils réalisent en entrepôts METRO situés en France métropolitaine et/ou sur le site www.metro.fr.

1. Comment adhérer au Programme Fidélité METRO France?

* En tant que client titulaire d'une carte d'achat METRO CASH & CARRY France (ci-après « carte d'achat METRO »), j'accède automatiquement et gratuitement au Programme Fidélité METRO France.

* La création de mon compte Fidélité METRO France s'effectue dès le lendemain de la création de ma carte d'achat METRO.

* Le simple fait d'utiliser ma carte d'achat METRO et/ou ma Carte METRO REFLEXE implique l'acceptation pleine et entière desdites Conditions Générales.

* Grâce à ma carte d'achat METRO, je peux cumuler des Points M sur mon compte Fidélité METRO France (appelé aussi « cagnotte Fidélité »).

2. Comment cumuler des Points M ?

* Je repère les produits qui offrent des Points M en entrepôt METRO (situé en France métropolitaine) ou sur Metro.fr.

(Les affichettes en rayon, les catalogues promotionnels METRO CASH & CARRY France, les publicités diffusées sur www.metro.fr, ainsi que les offres promotionnelles communiquées par email ou sms me permettent de repérer aisément les produits concernés par l'offre promotionnelle et m'informent des Points M cumulables accordés en cas d'achat des produits concernés.)

Puis je règle mes achats en entrepôt ou sur Metro.fr.

* Si je suis porteur de la Carte METRO REFLEXE, je cumule également 30 Points M par tranche de 70 euros d'achats TTC, si toutefois ces achats sont réglés concomitamment à l'émission de ma facture METRO CASH & CARRY France et au moyen de ma Carte METRO REFLEXE. Ces Points M sont cumulés en plus d'autres éventuels « Points articles » cumulés.

Remarque : il est précisé que tout paiement par Carte METRO REFLEXE (via les terminaux de paiement, ou par facturette signée) qui ne serait pas effectué immédiatement après l'émission de la facture METRO ne donne droit à aucun Point M.

* Je cumule des Points M sur mon compte Fidélité METRO France.

* Les Points M que je cumule dans le cadre du Programme Fidélité METRO France sont personnels. Ils sont comptabilisés sur le compte Fidélité METRO France correspondant à la carte d'achat METRO avec laquelle j'ai réalisé mes achats.

Ainsi, tous les achats que je choisis de financer via un crédit-bail (ex. offre de leasing LOCAM) ne me permettront de cumuler aucun Points M. Il est en effet rappelé que dans le cadre d'un crédit-bail, la facture d'achat METRO est émise au nom du seul crédit-bailleur.

* Je peux consulter le solde de mes Points M sur ma facture, sur metro.fr (Rubrique Mon Compte > Mes données personnelles) ou en m'adressant au stand REFLEXE de mon entrepôt.

* Sauf opérations spéciales, un délai de 1 à 6 jours maximum peut être requis avant la comptabilisation des Points M sur mon compte fidélité METRO.

3. Comment utiliser mes Points M ?

* Je peux convertir mes Points M en euros et choisir de les déduire en tout ou partie de ma facture d'achats, dès le 1^{er} Point M cumulé. Aucun minimum de Points M n'est ainsi exigé.

* Les Points M que j'acquiers sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. (A titre d'illustration : les Points M acquis le 12/11/2016 expireront le 31/12/2017.)
Passé cette date, ils sont perdus.

* Je déduis mes Points M lors de mon passage en caisse pour mes achats réalisés dans les entrepôts METRO situés en France métropolitaine (à l'exclusion de tout achat réalisé dans des entrepôts METRO situés hors France métropolitaine et sur www.metro.fr).

* Je peux utiliser mes Points M pour tout achat de produits alimentaires et non alimentaires si je suis titulaire d'une carte alimentaire. Je peux en revanche utiliser mes Points M uniquement pour des achats non-alimentaires si je dispose d'une carte Non Alimentaire (ou Equipement).

* Les Points M cumulés peuvent venir en déduction de tout achat, et à l'exclusion de toute prestation de services proposée par METRO.

* Les Points M cumulés sur mon compte Fidélité METRO France ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue, notamment au cas où le montant de votre cagnotte se révélerait supérieur au montant de votre facture d'achat.

* Les Points M cumulés dans le cadre du Programme Fidélité METRO France étant personnels, il est rappelé que seul(s) le gérant et l'/les acheteur(s) enregistré(s) titulaire(s) d'une procuration pour utiliser la carte METRO REFLEXE peut/peuvent décider de les utiliser. Les Points M ne peuvent être cédés à un tiers.

4. Remarques diverses

- * Tout Point M que je n'aurais pas utilisé pendant sa période de validité est perdu, sans que je puisse réclamer aucune indemnité.
- * Dans le cas où METRO CASH & CARRY France (ci-après « METRO ») accepterait de reprendre, à titre commercial exceptionnel, un ou plusieurs produits m'ayant permis de cumuler des Points M, les Points M liés à cet achat seront supprimés de mon compte Fidélité METRO France.
- * En cas de perte et/ou vol de ma carte d'achats METRO et/ou de ma Carte METRO REFLEXE, j'avertis immédiatement METRO. A défaut, si un tiers utilise mes Points M, METRO ne pourra être responsable de l'utilisation frauduleuse de mes Points M, et aucune demande de remboursement ou d'indemnité de quelque sorte ne sera recevable.
- * Le Programme Fidélité METRO France est applicable exclusivement aux clients titulaires d'une carte d'achat METRO.
- * Les Conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour où j'achète le ou les produits qui me permettent de cumuler des Points M, ou au jour de mon règlement par Carte METRO REFLEXE.
- * METRO se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales et m'informerera de toute modification par le moyen qui lui semble le plus adéquat (mise à jour des nouvelles conditions générales sur le site www.metro.fr). La dernière version des Conditions générales applicables au Programme Fidélité METRO France est consultable sur www.metro.fr. Aucune modification ou suppression du Programme Fidélité METRO France ne me donnera droit à une quelconque indemnisation.
- * Je suis informé que METRO se réserve le droit de suspendre son Programme Fidélité METRO France, voire de désactiver de manière définitive un Programme Fidélité METRO France, et le cas échéant d'annuler les avantages associés en cas d'abus dans l'utilisation du Programme Fidélité METRO France et/ou vis-à-vis de METRO. METRO opérera cette suspension et/ou désactivation après m'en avoir avisé par le moyen qui lui semble le plus adéquat, sans que je puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment dans les cas suivants : fraude, tentative de fraude ou de vol en entrepôt ou sur le site www.metro.fr, non-respect des présentes conditions générales, etc.